

# **Initiative Fonjallaz : chronologie et analyse politique**

*Par Dominique Freymond*

## **Dominique Freymond: Initiative Fonjallaz, Chronologie und politische Analyse**

Am 28. November 1937 wurde die Initiative zum Verbot der Freimaurerlogen durch das Schweizer Volk in einem Volksentscheid mit 515.327 zu 234.980 Stimmen, also mit 68,7 %, bei einer Wahlbeteiligung von 64,5 % zurückgewiesen. Es war der Versuch des Colonel und Faschisten Arthur Fonjallaz, die Versammlungsfreiheit einzuschränken. Die Ablehnung wurde als Sieg des Schweizer Volkes gegen die Beschränkung der Versammlungsfreiheit gefeiert.

Wie konnte es dazu kommen und wie setzten sich die Freimaurer zur Wehr?

Am 9. November 1932 wurden 13 Menschen bei einer Straßenschlacht in Genf getötet. Die extreme Rechte hielt inmitten Genfs in einem Saal eine Versammlung ab. Außerhalb des Gebäudes rief die Linke zu einer Protestkundgebung auf und drohte, den Saal zu stürmen. Erst die zu Hilfe gerufenen Truppen konnten wieder Ordnung herstellen.

Bei einer politischen Demonstration am 13. Juni 1933 fanden Anhänger der Front National und Heimatwehr im Casino in Bern „die Protokolle der Weisen von Zion“. Aus dem Protokoll

ergibt sich die angestrebte Weltherrschaft durch das internationale Judentum. In Wirklichkeit handelte es sich um eine antisemitische Streitschrift, die in überarbeiteter Form einem Polizeibericht von 1897 bis 1898 aus dem Zarenreich entnommen war.

Arthur Fonjallaz gründete am 11. Februar 1934 mit finanzieller und politischer Unterstützung von Benito Mussolini die Vereinigung Schweizer Faschisten in Rom. Am 11. Februar 1934 forderte eine Versammlung schweizer Faschisten in Bern das Verbot von Freimaurerlogen in der Schweiz.

Am 26. Februar 1934 wandte sich August Jeanneret vom Vorstand der Alpina direkt an Colonel Fonjallaz und forderte ihn zur Offenlegung von Beweisen seiner Vorwürfe gegen die Freimaurerei auf. Der Vorstand wandte sich zugleich an den Bundesrat und informierte ihn über die Freimaurerei.

Am 11. November 1934 setzte die Alpina ein Zentralkomitee zur ständigen Verteidigung der Freimaurerei gegen unberechtigte Vorwürfe ein. Den Vorsitz führte der Großmeister August Jeanneret. Die ersten Maßnahmen richteten sich gegen das Referendum vom 31. Oktober 1934 zur Abschaffung der Freimaurerei in der Schweiz durch falsche Stimmabgabe bei den angeblichen 57.303 Befürwortern. Der Bundesrat ließ die Stimmzählung untersuchen und erkannte 1.065 Stimmen ihre Wirksamkeit ab.

Die GLSA gründete im Mai 1935 in Basel ein Zentrales Büro zur Verteidigung und ein ständiges Komitee. Am 26. Juni 1935 schlossen sich Logen aus dem Kanton Vaud zu einem

Regionalkomitee zusammen, um über die Freimaurerei zu informieren.

Am 3. November 1935 beschloss eine außerordentliche Versammlung der GLSA in Bern eine groß angelegte Verteidigung der Freimaurerei. So entschied das Leitungskomitee, die Zeitschrift der Alpina unentgeltlich allen Abgeordneten, Redaktionen, kirchlichen Einrichtungen und Lehranstalten zu senden. Zur Finanzierung der Kampagne wurde jeder Logenbruder mit Fr. 100 einmalig belastet.

Im Sommer 1936 gewährte Mussolini Fonjallaz eine finanzielle Unterstützung zur Verbreitung des Faschismus in der Schweiz in Höhe von Fr. 610.000

Am 4. September 1936 empfiehlt der Bundesrat nach umfassenden Recherchen die Zurückweisung des Verbots von Freimaurerlogen und ähnlichen Vereinigungen in der Schweiz.

Nach Klage von drei Logen aus Lausanne verurteilte der Zivilgerichtshof vom Kanton Waadt am 6. und 10. Februar 1937 die Herausgeber der Zeitung Front National wegen Beleidigung zu einer Entschädigung.

Am 18. April 1937 bildete sich in Basel ein überparteiliches Komitee zur Verteidigung der Volksfreiheiten mit finanzieller Unterstützung der Freimaurer in Höhe von rd. Fr. 335.000, heutiger Wert rd. Fr. 2 Mio.

Die Gesetzesinitiative des Nationalrates Gottlieb Duttweiler vom 8. Juni 1937, dass jeder schweizer Bürger verpflichtet werden sollte, seine Mitgliedschaft in einer Freimaurerloge

öffentlich bekannt zu geben, wurde mit 63 zu 40 Stimmen abgelehnt.

Infolge der Verleumdungskampagnen der Faschisten reduzierte sich die Anzahl der Freimaurer von 1925 bis 1945 in der Schweiz um die Hälfte von rd. 5.000 auf 2.500.

### ***Introduction***

Le 28 novembre 1937, l'initiative en faveur de l'interdiction des sociétés maçonniques était rejetée par le peuple suisse. Un article publié en français et en allemand dans la revue *Alpina*<sup>1</sup> rappelle cette période troublée et difficile de l'histoire suisse. Il montre les tentatives du colonel fasciste Arthur Fonjallaz de restreindre la liberté d'association. Il rend aussi hommage au courage des nombreux Frères qui se sont battus pour défendre l'existence de la Franc-maçonnerie en Suisse.

Dans le cadre des recherches, nous avons pu accéder à des documents présentant de façon plus détaillée les mesures prises par la GLSA pour se battre contre cette initiative. Nous avons pensé qu'il était utile de les présenter dans *Masonica* avec une analyse plus détaillée de cette campagne politique qui mit en danger notre Ordre.

### ***9 novembre 1932 : 13 morts liés à la montée du fascisme en Suisse***

Comme dans la plupart des pays d'Europe, des « fronts » d'extrême droite font leur apparition dans les cantons suisses durant la première moitié des années trente. Souvent dirigés par de jeunes intellectuels, ils trouvent un soutien parmi les

---

<sup>1</sup> **Dominique Freymond**, « 75e anniversaire du refus de l'initiative Fonjallaz: une leçon de courage ! », *Alpina* No. 12-2012, pp. 317 à 323.

indépendants de la classe moyenne et dans les milieux paysans. L'idéologie des fronts s'appuie sur trois piliers<sup>2</sup>:

- ils sont partisans d'un gouvernement autoritaire, débarrassé de la démocratie parlementaire ;
- ils souhaitent remplacer le capitalisme par des corporations réunissant ouvriers et employés, afin de mettre un terme aux conflits d'intérêts entre ces deux groupes ;
- fervents nationalistes, ils se réclament des prétendues vertus de l'ancienne Confédération et condamnent tout ce qui est «international», du communisme à la Franc-maçonnerie en passant par les pacifistes et les juifs.

**À l'époque, il n'y avait pas que l'extrême droite qui présentait des discours à la limite de l'antisémitisme.** La violence verbale dans les échanges polémiques paraît incroyable aujourd'hui. Les lois récemment votées en Suisse contre la diffamation raciste n'existaient pas alors, et les remarques racistes, antisémites en particulier, étaient monnaie courante.

À Zurich et à Genève, la droite bourgeoise s'allie momentanément avec l'extrême droite des Fronts en espérant infliger une défaite cuisante à la gauche. Mais les Fronts font perdre des voix à la droite classique, et non à la gauche. Les partis bourgeois se distancient assez rapidement des Fronts, d'autant plus que les excès du Nazisme allemand commencent à inquiéter.

Les Fronts contribuent à durcir la lutte politique en Suisse. La bipolarisation, à Genève, entre le parti socialiste de Léon Nicole et le Front de l'Union nationale de **Georges Oltramare** est un

---

<sup>2</sup> Extrait du programme des frontistes suisses « Le Fascisme lutte contre les forces occultes, notamment contre la Franc-maçonnerie dont il demande la dissolution. ». Publié dans le premier numéro du journal « *Le Fasciste suisse* », 12 octobre 1933.

exemple aux conséquences tragiques. Le 9 novembre 1932, l'extrême-droite tient une réunion dans une salle du centre de Genève. La gauche organise une réunion de protestation à l'extérieur et menace de prendre la salle d'assaut. Les autorités genevoises demandent l'aide de la troupe pour maintenir l'ordre. Mais l'engagement maladroit de jeunes recrues se solde par la mort de treize personnes.

### ***13 juin 1933 : « Les Protocoles des sages de Sion » crée la polémique à Berne***

Lors d'une manifestation politique organisée le 13 juin 1933 au casino de Berne par le *Front National* et la *Heimatwehr*, l'ouvrage « *Les Protocoles des Sages de Sion* » publié par l'éditeur antisémite Theodor Fritsch, est retrouvé parmi le matériel de propagande importé d'Allemagne nazie.

Ces Protocoles présenteraient le « programme secret de domination du monde par l'internationale juive ». En réalité, le texte est un pamphlet antisémite, pour l'essentiel un plagiat<sup>3</sup> rédigé par des éléments de la police tsariste dans les années 1897-1898. En 1917, il devient un grand classique de la propagande nazie qui le transforme en un soi-disant document résultant du congrès sioniste de Bâle de 1897 rédigé par Theodor Herzl, le fondateur du sionisme.

Saisissant cette occasion, la Fédération suisse des communautés israélites, aidée par la Communauté israélite de Berne, intente un procès contre cinq membres du Front et du BNSE<sup>4</sup> pour infraction à la loi du Canton de Berne "sur le cinéma et les

---

<sup>3</sup> Il semble que ce serait le plagiat du « Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu », publié par Maurice Joly en 1864. Plus de détails dans **Pierre-Alain Taguieff**, « Les Protocoles des sages de Sion: faux et usage d'un faux », Editions Berg International, 1992.

<sup>4</sup> BNSE: Bund Nationalsozialistischer Eidgenossen, autre parti fasciste.

mesures contre la littérature de bas étage"<sup>5</sup>, dont un article interdit en particulier « *la mise en circulation de tout écrit, chant et représentation pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs, blesser la pudeur ou avoir un effet abrutissant* ». Ce procès et le recours des inculpés joueront un rôle déterminant à la fin de la campagne.

### ***11 février 1934 : Lancement de l'initiative contre les Francs-maçons et les sociétés occultes et secrètes***

Avec l'appui financier et politique de Benito Mussolini, le colonel brigadier **Arthur Fonjallaz** fonde, en grande pompe, la F.S.S. (Fédération Fasciste Suisse) en 1933 à Rome.

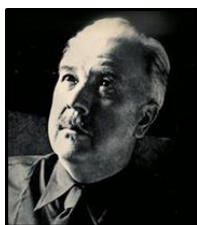


Fig. 1: Le Colonel fasciste suisse, Arthur Fonjallaz  
(photo de couverture de l'ouvrage de Claude Cantini,  
Ed. Pierre-Marcel Favre, 1983)

Le 11 février 1934<sup>6</sup>, il se rend à Berne pour participer à une assemblée des mouvements fascistes suisses durant laquelle il propose de lancer une initiative fédérale qui propose un nouvel article 56 de la constitution fédérale avec la teneur suivante:

*« Les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait, dans le but de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient, rien d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. Les lois cantonales statuent les mesures nécessaires à la*

---

<sup>5</sup> **Karl Laske**, «Le banquier noir François Genoud», Editions Seuil, Paris 1996, p. 23.

<sup>6</sup> **Cantini Claude**, «Le colonel fasciste suisse, Arthur Fonjallaz», Editions Pierre-Marcel Favre, Lausanne, 1983, p. 118.

*répression des abus. Cependant les sociétés franc-maçonniques, les loges maçonniques et Odd Fellows, la société philanthropique Union et les associations affiliées ou similaires sont interdites en Suisse. Toute activité quelconque se rattachant directement ou indirectement à de semblables associations étrangères est également interdite sur le territoire suisse. »*

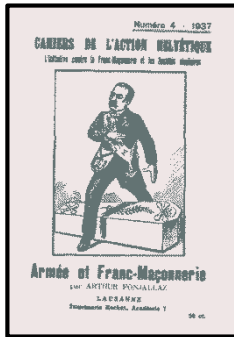
L'assemblée crée l'Action Helvétique, « groupement de combat contre l'occultisme » qui rassemble de nombreux mouvements dont la Heimatwehr, le Front National, l'Union nationale, l'Ordre National Neuchâtelois et **la Ligue Vaudoise**. Elle condamne « le secret sous toutes ses formes, qu'elle considère comme un danger pour l'Etat et nuisible à l'économie nationale ». Un cours antimaçonnique est organisé pour les militants en été 1935. Un numéro spécial du «Front National» est édité en octobre 1935 et des listes nominatives paraissent régulièrement.

### ***26 février 1934 : Tentative de dialogue avec Arthur Fonjallaz***

Il semble y avoir de nombreuses raisons qui poussèrent Arthur Fonjallaz à lancer son initiative. Claude Cantini propose une première explication <sup>7</sup> : « Le colonel aurait eu les capacités militaires et le sens tactique voulus pour devenir commandant de corps d'armée. »

---

<sup>7</sup> **Cantini Claude**, op. cit. p. 117.



**Fig. 1:** « Armée et Franc-maçonnerie, Arthur Fonjallaz », Cahiers de l'Action Helvétique, No. 4, 1937 1935

Mais comme il avait une grande facilité de se créer des ennemis au lieu d'amis et qu'il faut connaître les intrigues de nos hautes sphères militaires pour savoir que, dans ces milieux, le meilleur est le plus häï – *car il nuit à la moyenne* –, le colonel Fonjallaz fut par trois fois écarté de l'avancement sur lequel il comptait. Dans deux cas au moins, les élus étaient Francs-maçons. De ces faits, l'intéressé se tint pour un condamné de la Loge. De là sa haine féroce contre cette institution ».<sup>8</sup>

Le Comité Directeur de la GLSA s'est rapidement inquiété du lancement de cette initiative. Le 26 février 1934, le GM **Auguste Jeanneret**<sup>9</sup> écrit officiellement au colonel Fonjallaz pour fournir des explications et des preuves sur ses motivations. Fonjallaz répond le 7 mars<sup>10</sup> : « *Quant à remettre des documents que je possède à la Chancellerie fédérale ou ailleurs, je n'en ai nullement l'intention. J'ai été trompé par*

<sup>8</sup> **Rusch J.-B.** Schweizerische Republikanische Blätter, Rapperswil, No. 39, 24 avril 1937. Cité par Claude Cantini.

<sup>9</sup> **Moeri Silas**, Les Francs-maçons... et les autres. Lettre du 26 février 1934 du Comité Directeur de l'*Alpina* à Arthur Fonjallaz à Zurich, 1934, pp. 83-84.

<sup>10</sup> Livre du 150<sup>ème</sup> anniversaire, 1844-1994, Chapitre « Die Grossloge Alpina im Überlebenskampf, 1933-1939, p. 95.

*voire institution et je chercherai par l'appel à la conscience publique à me faire donner une satisfaction morale ».*

Le Comité directeur, constatant son refus de dialoguer, lui enverra une lettre le 9 mars qui se termine par ces mots : « *Avec mes regrets de votre attitude injustement agressive envers les francs-maçons suisses, contre lesquels vous agitez l'opinion publique, vous sachant dans l'impossibilité de préciser aucun fait véridique autorisant le mépris, la suspicion ou le blâme, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments patriotiques alarmés.* »

Par contre, le 12 mars le même comité écrit au Conseil fédéral pour l'informer de ces échanges épistolaires avec le frontiste vaudois puis pour lui transmettre des précisions sur la Franc-maçonnerie suisse.

### ***31 octobre 1934 : Dépôt de l'initiative avec 57'303 signatures***

La récolte des signatures débute avec comme objectif de récolter 200'000 signatures. À l'échéance, 57'300 signatures seront déposées à la Chancellerie fédérale. Elles proviennent principalement de la Suisse alémanique sauf Berne (15'446), des cantons de Berne (13'620), de Fribourg (9'399), du Tessin (6'090), de Vaud (5'679) et de Genève (2'198).<sup>11</sup>

La revue « Fasciste suisse » dénonce « *À Lausanne, Genève, Berne, Zurich et Lucerne, un sabotage systématique a permis de faire disparaître, au nom de la liberté, des douzaines de listes* » sans toutefois apporter de preuves. Par contre, la GLSA dénonce des irrégularités dans la récolte des signatures.

---

<sup>11</sup> **Schneider, B.** „Die Fonjallaz Initiative. Freimaurer und Fronten in der Schweiz“, Revue suisse d'histoire, Zurich, No. 4, 1974, p. 690.

Un rapport de la Police lausannoise<sup>12</sup> précise que « *bien des citoyens, parmi les ouvriers, nous ont déclaré avoir apposé leur nom sur les listes, sans savoir qu'il s'agissait de l'initiative pour l'interdiction des sociétés maçonniques. Souvent la liste était présentée pliée en deux, et celui chargé de recueillir les signatures disait : Signe, c'est pour les ouvriers* ».

Un premier contrôle réduit le nombre de signatures à 56'946. La Chancellerie fédérale reconnaît formellement l'aboutissement de l'initiative le 10 décembre 1934.

### ***11 novembre 1934 : Premières mesures de défense de la GLSA***

Réuni à Bienne, le Comité Directeur de la GLSA ressent la nécessité de se préparer à un combat qui s'annonce rude. Il constate que « *la Chancellerie à Berne, déjà surchargée d'ouvrage, ne pouvait mener de front la campagne de documentation et de défense de ses propres forces* ». Il décide donc de créer un **Comité central et permanent de défense**<sup>13</sup> chargé de « *donner les directives générales pour coordonner partout où elle est nécessaire l'unité de la défense* » face aux attaques frontistes. Présidée par le Grand Maître Auguste Jeanneret, elle est composée des 3 présidents des commissions de défense de la Suisse orientale, centrale et occidentale et d'une délégation du Comité Directeur.

Une de ses premières mesures fut de réagir auprès des autorités fédérales<sup>14</sup> en leur communiquant un dossier d'où il ressortait

---

<sup>12</sup> Annexe d'un rapport du Département de Justice et Police du Canton de Vaud, mars 1935.

<sup>13</sup> Chancelier de la GLSA: La lutte pour l'existence de la Franc-maçonnerie suisse — 1933-1937, Décembre 1937, archives de l'auteur.

<sup>14</sup> Lettre du Comité Directeur de la GLSA le 17 décembre 1934 au Conseil National, le 21 décembre 1934 à l'Assemblée fédérale et le 11 mars 1935 au Conseil fédéral, Communications officielles de la GLSA No. 13, 1935, pp. 387-389.

que nombre de signatures de l'initiative avaient été apposées par des tiers.

### ***26 avril 1935 : Doutes sur les signatures***

Au vu du dossier fourni par la GLSA, la commission invita, par l'intermédiaire du président du Conseil national, le Conseil fédéral à ouvrir une enquête sur les faits signalés et à prendre, le cas échéant, les mesures prévues par la loi. Le ministère public de la Confédération est aussi saisi de plaintes venant de la direction de la police de Berne au sujet de femmes qui ont signé pour leurs maris, du procureur d'arrondissement de Zurich au sujet d'un collecteur qui a apposé des signatures de tiers sur une liste et de la direction de police du canton de Zoug concernant un fait semblable.

Le Conseil fédéral présentera un rapport complémentaire<sup>15</sup> à l'assemblée fédérale avec un tableau détaillé présentant la situation par canton. Aux 357 signatures nulles s'ajoutent 708 autres pour un total de 1'065. Il constate que l'initiative a abouti avec un solde de 56'238 signatures. Toutefois il indique que *« en ce qui concerne les irrégularités constatées, le ministère public recherchera celles qui doivent donner lieu à des poursuites pénales et prendra à ce sujet les mesures nécessaires. »*

### ***Mai à novembre 1935 : Création d'un Bureau central pour la défense et du Comité permanent de Bâle***

La GLSA fonde un **Bureau central pour la défense** à Bâle avec, comme secrétaire permanent et rémunéré, le F. : S. Frey, secrétaire de la L.U.F.<sup>16</sup> Lors du Convent annuel du 19 mai

---

<sup>15</sup> Rapport complémentaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire concernant la révision partielle de l'article 56 de la constitution fédérale (interdiction des sociétés maçonniques) du 26 avril 1935. FF 1937 -18 Volume I, 1<sup>er</sup> mai 1935.

<sup>16</sup> L.U.F. : Ligue Universelle des Francs-maçons.

1935, un nouveau Comité Directeur et un Collège des Grands Officiers sont élus. Le **Dr Kurt von Sury** devient Grand Maître, le **Dr Fritz Uhlmann**, GM adjoint.

Le **26 juin 1935**, un Comité régional de documentation maçonnique<sup>17</sup> est mis sur pied par l'Union des Loges vaudoises. Il a pour tâche « *la confection d'un système d'archives permettant la recherche de documents pour ou contre la maçonnerie, de journaux, brochures et livres* ». Il est formé des représentants des Loges *Liberté, Espérance et Cordialité* et *Le Progrès*. L'ancien Vénérable de la Loge *Espérance et Cordialité*, Eugène Perrochet, prend la présidence. Le **Dr Edmond Jomini**, président du comité de défense de la suisse occidentale et le secrétaire **Charles Serex** deviennent membres avec voix consultative.

Le **3 novembre 1935**, une Assemblée extraordinaire de la GLSA à Berne délègue les pleins pouvoirs prévus par la Constitution de l'Alpina au Collège des Grands Officiers jusqu'à la prochaine Assemblée des Délégués. « La même assemblée vote à une forte majorité la somme maximale du crédit de défense exigée par le Comité Directeur ». Les premières mesures prises sont :

- Livrer gratuitement le périodique « *Alpina* » à tous les membres du parlement, à toutes les rédactions, à tous les ecclésiastiques et membres du corps enseignant. Il est aussi mis en vente dans les kiosques et l'abonnement est libre.
- Adresser à chaque loge un questionnaire avec 10 questions pour savoir notamment quels frères peuvent se mettre à disposition comme conférenciers publics, écrire des articles dans la presse ou intervenir dans différents milieux économiques et politiques.

---

<sup>17</sup> **Charles Serex**, Lettre de convocation à la séance du 26 juin et procès-verbaux des séances du 26 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 28 octobre 1935, Archives de l'auteur.

- Demander aux Loges une contribution extraordinaire sous forme d'une cotisation de frs. 100.- par membre sur la base de l'état nominatif à fin décembre 1935. Les Loges pour qui ce versement unique serait impossible s'engagent à l'effectuer en 5 fractions annuelles de fr. 20.-.

Afin d'élaborer un plan de combat collectif et d'étudier les moyens de coordonner toutes les ressources nécessaires pour l'organisation de la lutte, un **Comité permanent de Bâle** est constitué le **16 novembre 1935**. Il rassemble les dirigeants de la GLSA, des Odd Fellows et de l'Union.

### *Été 1936: Fonjallaz perd le soutien de Benito Mussolini*

De juin 1931 à août 1935, le Duce n'accordera pas moins de dix-huit audiences au fondateur du fascisme vaudois. Au total, depuis octobre 1932, Fonjallaz reçoit du Ministère des Affaires étrangères la somme colossale de 2'260'000 liras, soit environ 610'000 francs<sup>18</sup> de l'époque, une des plus grosses subventions accordées par le Duce à des mouvements fascistes à l'étranger.

Parmi les motivations de Mussolini à appuyer le colonel Fonjallaz, mentionnons:

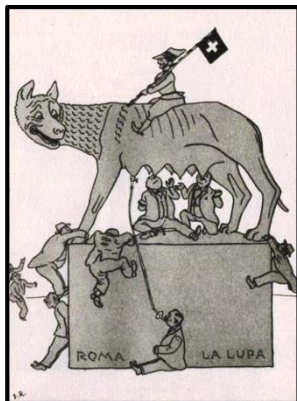
- L'obtention du plus grand développement possible du mouvement fasciste en Suisse.
- La lutte antisocialiste et antimaçonnique.
- La question tessinoise dont il craignait la germanisation.
- Le frein de l'avance de l'infiltration nazie en Suisse par le biais du frontisme.
- Un rapport personnel direct et de sympathie entre les deux hommes.

En 1936, Rome cessa finalement d'apporter son aide parce qu'il était devenu évident que son mouvement n'avait pas obtenu de

---

<sup>18</sup> **Mauro Cerutti**, Mussolini bailleur de fonds des fascistes suisses, Revue d'histoire suisse, 1985.

résultats concrets, et avait parfois même contribué à accentuer l'opposition contre le fascisme italien en Suisse.



**Fig. 2:** Caricature sur le soutien de Mussolini aux organisations fascistes suisses, 1935

#### ***4 septembre 1936 : Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative***

Par décision du 20 juin 1935, le Conseil fédéral fut invité à présenter son rapport quant au fond de la question soulevée par l'initiative. M. Emile Beck, Docteur en droit, non-maçon et fonctionnaire au Département de Justice et de Police, rédigea ce document de 41 pages<sup>19</sup>.

Le Conseil Fédéral juge qu' « *il ne nous paraît pas opportun de restreindre davantage le droit de libre association* ». Il présente ensuite en détail la Franc-maçonnerie, les *Odd Fellows*, l'*Union* et sociétés similaires qui incluait l'ordre des

---

<sup>19</sup> Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la demande d'initiative populaire tendant à interdire la Franc-maçonnerie et les sociétés similaires du 4 septembre 1936, FF 1936 II 517, pp. 36-38.

*Bons Templiers, la Schlaraffia<sup>20</sup>, la B'nai B'rith et même le Rotary International ! L'unanimité aboutit à la conclusion que « rien n'établit que la Franc-maçonnerie et les autres sociétés nommément énumérées ou indirectement désignées par l'initiative soient illicites, dangereuses pour l'Etat ou contraires aux mœurs. En tout cas, l'abondante documentation que nous avons pu obtenir ne nous a pas apporté une preuve positive du contraire. De leur côté, les auteurs de l'initiative ne l'ont pas fournie non plus ».* Il propose le rejet de l'initiative sans présenter de contre-projet.

L'*Alpina* publiera in extenso ce rapport dans les numéros de septembre à novembre 1936 et retiendra comme thème d'étude 1936/1937 « *Le droit d'association dans la démocratie suisse* », <sup>21</sup> après avoir débattu l'année précédente du « *sort de la démocratie suisse* ».

### ***Automne 1936 : Préparation de la campagne***

Le Comité de Bâle organise des « cours d'instruction<sup>22</sup> pour orateurs et conférenciers auxquels participent des représentants des trois sociétés attaquées ainsi que de la presse. Un premier cours eut lieu le 13 septembre 1936, à Olten où le Professeur Ed. His de Bâle, Dr en droit (non membre) présenta un exposé remarquable sur les conséquences juridiques d'une interdiction éventuelle des sociétés en question. Cet exposé fut publié dans les 2 langues sous forme de brochure. Un cours d'instruction fut suivi de plusieurs autres, dont l'un à Lausanne en langue française.»

---

<sup>20</sup> La Schlaraffia est une association fondée à Prague en 1859 à l'époque de l'empire austro-hongrois par Franz Thomé. Elle a pour but de développer l'amitié, les arts et l'humour. Elle ne rassemble que des hommes et offre quelques similitudes avec la Franc-maçonnerie.

<sup>21</sup> *Alpina* No. 22, 30 novembre 1936, p. 27.

<sup>22</sup> Chancelier de la GLSA, La lutte pour l'existence de la Franc-maçonnerie suisse - 1933-1937, Décembre 1937, archives de l'auteur, p. 8.

En prévision de la dernière phase de la lutte précédant la votation, le matériel suivant est préparé :

- Une affiche illustrée et une affiche avec texte<sup>23</sup>.
- Une brochure présentant un exposé bref et incisif, ne dépassant pas 8 pages, sur la Maçonnerie, à distribuer en dernière heure à tous les ménages de la Confédération.
- Une brochure de même volume, traitant l'initiative et ses dangers au point de vue politique, à distribuer immédiatement après la première.

Enfin un « Guide des orateurs pour la campagne de défense contre l'initiative frontiste Fonjallaz »<sup>24</sup> fut édité par la Chancellerie. Au vu des incertitudes quant à l'issue de la votation, des mesures de précaution sont prises. Ainsi chacune des 39 Loges créa un cercle profane. Par exemple la Loge *Fidélité et Prudence* créa la « Société des amis de Jean-Jacques ». L'évacuation dans un autre pays de tous les avoirs, archives et rituels est aussi envisagée. Le Dr Edmond Jomini, président du Comité régional de défense, fait écrire aux Loges lausannoises<sup>25</sup> pour prendre « toutes dispositions nécessaires et toutes mesures utiles pour la sauvegarde de tous locaux, fonds et archives vous appartenant, ceci avant la votation du 28 novembre prochain ».

## ***6 et 10 février 1937 : Le Tribunal cantonal vaudois donne raison aux Loges***

---

<sup>23</sup> Le texte de l'affiche était très clair : «Schweizer Volk! Lass Dich nicht von Söldlingen des Auslandes um dein Vereinsrecht betrügen! Fronten-Initiative: Nein ».

<sup>24</sup> **S. Frey**, Guide des orateurs, Chancellerie de la GLSA, 1936, 80 pages, Archives de l'auteur.

<sup>25</sup> **Edmond Jomini**, lettre du secrétaire du Comité régional de défense à la S.I. Acacia, Ordre des Hauts Grades et aux trois Loges lausannoises, le 7 octobre 1937, archives de l'auteur.

Les trois loges lausannoises (*Espérance et Cordialité, Liberté, Le Progrès*) et le président de la Loge *La Constance* d'Aubonne (car il habite à Lausanne) décident de porter plainte en diffamation contre les éditeurs responsables du journal « Le Front National » qui avait publié des injures sur la Franc-maçonnerie.

Le Président de la Cour civile du Tribunal cantonal vaudois leur donne raison dans des jugements rendus les 6 et 10 février 1937. Il condamne les responsables du Front National et l'auteur d'une brochure diffamatoire<sup>26</sup> au paiement de fr. 15'000 aux Loges lausannoises et à 6'000 fr. à *La Constance* à titre de réparation morale. Il autorise aussi la publication du jugement dans la « Revue », la « Tribune », la « Gazette » et la Feuille d'Avis » de Lausanne.

### ***18 avril 1937 : Création de comités interpartis pour les libertés populaires***

Le Comité de Bâle fonde un **Comité interpartis d'action pour les libertés populaires** avec comme première tâche de combattre l'initiative Fonjallaz qui constitue une brèche au droit d'association garanti par la Constitution. Des tâches supplémentaires pour la défense des droits populaires feront l'objet de décisions ultérieures. Le comité met en place, selon les termes de l'époque un « service spécial et permanent de propagande et de presse ». Le **Dr Max Sigmund Wey** est choisi comme président du Comité. Conseiller national lucernois, vice-président du Parti radical suisse, non-maçon, il est avant tout un parlementaire et un orateur très écouté. Des sous-comités sont créés dans les cantons et placés sous la présidence d'hommes politiques connus et respectés.

---

<sup>26</sup> **Armand Ottone**, auteur de la brochure « Le miroir de la Franc-maçonnerie », Jacques Rochat, éditeur responsable; Pierre Favre, rédacteur.

Le coût de toutes ces activités représente environ 550'000 fr. de l'époque, soit environ 4.3 millions de fr. en 2010. Selon le rapport financier de la GLSA<sup>27</sup>, le financement se répartit de la manière suivante :

- Alpina : travaux préparatoires (100'000 fr.), Campagne contre l'initiative (100'000 fr.), contribution de l'Alpina au «Comité d'Action pour les libertés populaires» (100'000 fr.) et dépenses de Loges pour leur propre compte (35'000 fr.).
- Odd Fellows : subvention au Comité d'action (40'000 fr.), dépenses individuelles (70'000 fr.) et dépenses des Loges (40'000 fr.).
- Union : subvention au Comité d'action (15'000 fr.), autres frais de défense (50'000 fr.).

Le Chancelier signale *« le fait, à cette occasion, que les partis politiques, et tout particulièrement le Parti radical démocratique suisse, a mis son service de propagande à notre disposition gratuitement. »*

### ***8 juin 1937 : Le Conseil national rejette l'initiative malgré Duttweiler***

La commission du Conseil national formé de 13 parlementaires se réunit le 23 novembre 1936. Les 7 membres de la Commission du Conseil des Etats se retrouvèrent le 30 novembre. Aucun membre de ces commissions ne faisait partie d'une Loge. Les commissions recommandèrent unanimement le rejet de l'initiative.

Lors de la session de décembre 1936, le Conseil national commence le débat avec des interventions d'Adrien Lachenal (PR-GE), Markus Feldmann (PAI-BE), Rudolf Gallatin (PR-GL) et Richard Tobler (frontiste-ZH). La discussion est

---

<sup>27</sup> Chancelier de la GLSA, La lutte pour l'existence de la Franc-Maçonnerie suisse - 1933-1937— Rapport financier, Décembre 1937, Archives de l'auteur.

toutefois reportée à la session de juin 1937 en raison d'autres objets urgents.

Le 8 juin 1937, le débat reprend. Voyant le risque que l'initiative soit rejetée, le conseiller national **Gottlieb Duttweiler**, Fondateur de l'Alliance des Indépendants et de la Migros, dépose la motion suivante: «*Le Conseil fédéral est invité à déposer dans le plus bref délai un projet de loi ou d'article constitutionnel obligeant tout citoyen qui exerce ou postule une fonction publique à déclarer publiquement s'il appartient à une société secrète (loge maçonnique ou société analogue)*». Elle est refusée par 63 voix contre 40.

À l'issue des débats, le Conseil National décide à l'unanimité moins 2 voix de recommander au peuple le rejet de l'initiative. Le **Dr Richard Tobler**, chef du mouvement frontiste suisse, approuve naturellement l'initiative, appuyé par Gottlieb Duttweiler.

### ***21 septembre 1937 : Le Conseil des Etats rejette aussi l'initiative***

Le Dr Paul Altwegg (PR-TG), Conseiller aux Etats et président la commission chargée d'étudier cette initiative, présente un exposé introductif concluant, à l'unanimité de la commission, au rejet de l'initiative. Hans Fricker (PDC-AG) fait état des griefs connus de son parti face à la Franc-maçonnerie mais soutient le rejet de l'initiative. Par contre son collègue Antonio Riva (PDV-TI) lance une philippique contre la Franc-maçonnerie et déclare qu'il s'abstiendra au vote. Finalement, le Conseil des Etats vote par 22 voix et quelques abstentions le rejet de l'initiative.

## ***Octobre 1937 : Echanges d'arguments en relation avec la liberté d'association***

Dans un tract encourageant à signer l'initiative, nous trouvons les arguments les plus fréquents :

*« On sent confusément les manœuvres occultes d'un pouvoir secret qui confisque l'Etat à son profit et fait litière de tout scrupule pour protéger des coupables, pour caser des gens incapables et des ambitieux dont le seul souci est de se servir aux dépens de la collectivité... La Franc-maçonnerie travaille, sous le couvert d'une prétendue philanthropie, à l'asservissement général... Dans la grande masse, les Francs-maçons sont évidemment des dupes, enrôlés par naïveté, par cupidité, mais ils obéissent à une redoutable hiérarchie... La Franc-maçonnerie est l'arme secrète du piston! »<sup>28</sup>*



Fig. 4: Carl-Albert Loosli ; source : carl-albert-loosli.ch

L'écrivain bernois **Carl-Albert Loosli** avait publié en 1935 son rapport officiel<sup>29</sup> d'expert pour le Tribunal de Berne concernant le procès des « Protocoles de Sion ». Selon lui, il n'y a que deux points de vue à faire valoir contre cette initiative :

- L'initiative trouble les notions de droit commun et de justice les plus élémentaires et les plus généralement reconnues, en abolissant les garanties constitutionnelles sur un point de

---

<sup>28</sup> **Moeri Silas**, op. cit., pp. 34-35.

<sup>29</sup> **Loosli Carl-ALbert**, op. cit. pp. 11-13, 17.

droit essentiel, le droit d'association, et, implicitement, la liberté de foi et de conscience.

- Elle établit à la place des garanties constitutionnelles et légales l'arbitraire despotique et illégal, ce qui reviendrait à l'abolition pure et simple du régime démocratique en Suisse.

Après une analyse détaillée et documentée de la Franc-maçonnerie, il conclut : « *Bon gré, mal gré, nous sommes obligés de nous rendre à l'évidence que la Franc-maçonnerie, du simple fait qu'elle existe, soit qu'elle agisse, soit qu'elle demeure passive, représente l'un des postes les plus avancés de la défense des droits de l'homme et du citoyen et, de ce fait, de la liberté de foi et de conscience, du libre examen – donc de la démocratie dans l'acceptation la plus haute et la plus large du terme.* »<sup>30</sup>.

**Charles Rieben**<sup>31</sup> publia en 1937 un livre de 123 pages intitulé « Les sociétés “secrètes” en Suisse ». Il décrit de manière très factuelle l'histoire, les buts et activités des sociétés concernées par cette initiative, soit le *Compagnonnage*, la Franc-maçonnerie, l'ordre des *Odd-Fellows*, la société philanthropique l'*Union*, les *Bons-Templiers* et le *Rotary-Club*, tous concernés par l'initiative Fonjallaz. Il cite des textes empruntés au rituel de « *Liberté* »<sup>32</sup> pour expliquer comment on devient Franc-maçon. Dans sa conclusion « Nos libertés sont en jeu », il défend avec vigueur la liberté d'association, de réunion associée à la liberté individuelle et à la liberté de croyance.

### *Novembre 1937 : Derniers affrontements*

---

<sup>30</sup> **Loosli Carl-Albert**, op. cit. p. 25.

<sup>31</sup> **Rieben Charles**, Les sociétés “secrètes” en Suisse, ce qu'elles sont, ce qu'elles font, Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 1937.

<sup>32</sup> **Rieben Charles**, op. cit., pp. 46- 47.

**Alphonse Morel**<sup>33</sup> publie dans « La Nation », l'organe officiel de la Ligue vaudoise, un article très clair sur son antipathie de la Franc-maçonnerie :

- Le Chrétien ne croit pas à l'existence d'un «principe créateur» mais à un *Être personnel*, Dieu, qui a créé les cieux et la terre. On ne saurait concevoir **doctrine plus spécifiquement antichrétienne**.
- La Loge prétend ne pas faire de politique, mais elle **prend toujours parti pour la démocratie**, ainsi que cela résulte de l'attitude des Loges vaudoises en face de l'initiative anticommuniste.
- Le Temple maçonnique, **ouvert à toutes les hérésies**, n'est fermé qu'à la Vérité.
- En conclusion, la démocratie ne supprimera pas la Franc-maçonnerie. Mais l'initiative est là. Si elle réussit, on aura l'illusion d'avoir fait quelque chose. Si elle échoue, la Maçonnerie recevra un brevet de civisme et triomphera avec indécence. C'est là, le seul motif de voter «oui». Mais nous pensons que ce motif est suffisant. Et puis, il y a des cas où « **l'antipathie** », lorsqu'elle est profonde et justifiée, doit se manifester.



Fig. 5: "Die überstaatlichen Mächte", Die Logen der Freimaurer: Einfluß, Macht, Verschwiegenheit, Holtorf Jürgen, Heyne, München 1996 (source: [www.h-ref.de/feindbilder/freimaurer/freimaurer-karikatur.php](http://www.h-ref.de/feindbilder/freimaurer/freimaurer-karikatur.php)).

---

<sup>33</sup> **Alphonse Morel**, Editorial, La Nation No. 83, Novembre 1937.

Le F.: Théo Marti<sup>34</sup> témoigne qu'à Genève, «*les affrontements contradictoires furent parfois sanglants. Plusieurs de nos Frères qui répondirent de façon quelquefois sarcastique aux accusations de Géo Oltramare furent attaqués, malmenés et durent même recevoir des soins médicaux. Un grand nombre de Maçons de notre ville ont beaucoup souffert, lorsque le Piloni a publié la liste des membres de nos Loges, en enjoignant la population d'éviter d'aller se servir chez des commerçants maçons*».

### ***Novembre 1937 : Les révélations qui dérangent***

Dans le cadre du procès concernant les protocoles des sages de Sion, le Tribunal avait désigné l'écrivain Carl-Albert Loosli comme tiers pour siéger dans le jury. Celui-ci dépose une plainte en constatant qu'il fait l'objet d'une surveillance discrète par le chef de district du Front National pour le canton de Berne : **Boris Toedtli**. La police perquisitionne à son domicile et découvre qu'il poursuit des activités de renseignements en faveur de l'Allemagne et soutient financièrement des mouvements frontistes ainsi « que la campagne en faveur de l'initiative Fonjallaz »<sup>35</sup>.

Juste avant la votation du 28 novembre, des documents, soumis au Tribunal de district de Zurich, sont publiés. Un mémoire présente des preuves irréfutables d'espionnage qualifié. Les documents attestent du soutien financier fourni à Boris Toedtli, ancien frontiste, par **Ulrich Fleischhauer**. Ce dernier, dirigeant de l'agence nazie *Weltdienst*, dépendait des services de propagande à Berlin. Toedtli déclare même dans une lettre<sup>36</sup> « *Je*

---

<sup>34</sup> **Théo Marti**. Initiative Fonjallaz, Commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de son rejet, Discours présentés le 24 novembre 1977 à l'Uni II à Genève, p. 15.

<sup>35</sup> **Karl Laske**, op. cit. p. 24.

<sup>36</sup> **Boris Toedtli**, lettre à Erfurt (Ulrich Fleischhauer), 15 juin 1937.

*suis pourtant votre agent, aussi bien que (indirectement) celui du IIIe Reich ».*

Fleischhauer avait aussi été cité comme expert antisémite au procès des Protocoles des Sages de Sion. Il avait assuré la défense des accusés frontistes et pris en charge les frais liés à ce procès. Dans ces documents, il est aussi question d'activités relevant de l'espionnage. La préparation de la campagne de propagande en faveur de l'initiative Fonjallaz y est également évoquée<sup>37</sup>.



**Fig. 6:** Ulrich Fleischhauer (source: Gerichts-Gutachten zum Berner Prozeß Die echten Protokolle der Weisen von Zion, Erfurt, 1935).

### ***28 novembre 1937 : L'initiative est clairement rejetée***

L'initiative est rejetée par 515'327 non contre 234'980 oui avec un taux de participation de 64,5%. Seul le canton de Fribourg l'accepte avec 53 % de oui (participation de 43%) en raison de « *l'influence du corporatisme, la présence de l'Université catholique et la croisade antimaçonnique traditionnelle* »<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> **Daniel Sebastiani**, Jean-Marie Musy (1876-1952), un ancien conseiller fédéral entre rénovation nationale et régimes autoritaires, Thèse de doctorat présentée devant la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 6 février 2004, pp. 698-699.

<sup>38</sup> **Andrey Georges**, historien fribourgeois.

Les citoyens suisses semblent avoir été sensibles à trois aspects:

- **Aucune preuve** des critiques concernant la Franc-maçonnerie n'avait pu être fournie par les frontistes malgré de nombreuses demandes officielles.
- **Les liens entre les mouvements frontistes, le parti nazi et les fascistes italiens**, démontrés par le comportement du colonel Fonjallaz soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne en 1936 déjà et par l'affaire Toedtli en 1937.
- **La remise en question fondamentale de la liberté d'association**. L'enjeu dépassait largement les associations concernées et touchait aux libertés fondamentales.

L'excellent ouvrage « La Franc-maçonnerie à Fribourg et en Suisse du XVIIIe au XXe siècle »<sup>39</sup> a consacré, sous la plume de **Georges Andrey**, un chapitre à l'analyse du vote favorable de ce canton. Voici sa conclusion « *Nous pouvons, par rapport aux autres cantons « sonderbundiens », imputer les facteurs spécifiquement fribourgeois que voici : la présence de l'Université catholique ; l'influence probable de **Jean-Marie Musy** ; la force indéniable du courant corporatiste des années 30 ; enfin l'action à long terme, rémanente de la croisade antimaçonnique lancée par la presse ultramontaine dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces quatre forces ont probablement agi dans le même sens : le vote clérical du quartier des Places devrait alors être considérée comme révélateur ; l'influence musyste, souterraine, aurait été beaucoup plus forte que ne le laisse paraître la presse ; le corporatisme qui avait déjà désigné Fribourg comme mouton noir, aurait à nouveau frappé ; enfin le taxilisme attardé, résiduel, aurait encore exercé ses effets dans l'inconscient collectif des masses rurales catholiques et conservatrices. Une dernière question se pose : de ces quatre*

---

<sup>39</sup> **Andrey Georges**, La Franc-maçonnerie à Fribourg et en Suisse du XVIIIe au XXe siècle, Editions Slatkine, Genève et Musée d'art et d'histoire, Fribourg, 2001. Chapitre « L'initiative fédérale Fonjallaz (1937). Fribourg fait cavalier seul, pp. 189-196.

*causes, quelle a été, le 28 novembre 1937, celle qui a eu le plus de poids ? La réponse est à chercher, sans doute, soit dans les forces profondes, soit dans l'action des personnalités. »*

L'allusion aux personnalités concerne surtout Paul de Sury d'Aspremont, chargé de cours à l'Université, Walter Michel, fribourgeois et député oltramariste à Genève et Fred de Diesbach, rédacteur de la revue anticommuniste. Toutefois l'influence la plus importante vient surtout de l'ancien conseiller fédéral Jean-Marie Musy, « *spiritus rector* » des Jeunesses conservatrices suisses des années 1930. Lorsqu'il démissionna du Conseil fédéral le 23 mars 1934, Arthur Fonjallaz lui tressera sur le champ une couronne de lauriers. « *Aussitôt certains le voient comme la victime d'un complot franc-maçon. Le pense-t-il également ? C'est possible car, dès cette époque, il se place plus nettement dans le camp des adversaires de la Franc-maçonnerie* »<sup>40</sup>.



**Fig. 7:** Le Conseiller fédéral Jean-Marie Musy (PDC-FR) 1876-1952  
(source: [www.bv34.admin.ch](http://www.bv34.admin.ch))

---

<sup>40</sup> **Sebastiani Daniel**, Jean-Marie Musy (1876-1952), un ancien conseiller fédéral entre rénovation nationale et régimes autoritaires, Thèse de doctorat présentée devant la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 6 février 2004, 1033 pages. p. 696.

### **28 novembre 1937 : Soulagement de la GLSA**

Le dimanche du 28 novembre 1937, le Comité Directeur, le Collège des Grands Officiers, ainsi qu'un certain nombre de maçons de Bâle, de la Suisse et de l'étranger, se retrouvent à la Solitude à Bâle pour écouter les nouvelles provenant de toutes les régions de Suisse. À l'annonce des résultats de la votation, le Grand Maître Kurt von Sury raconte<sup>41</sup> que *« notre joie fut indescriptible à la suite de cette victoire, qui prouvait le bon sens démocratique de notre peuple. ... Mais ne nous leurrions pas. Cette victoire n'a pas été la victoire de la Maçonnerie ou des autres sociétés visées par l'initiative Fonjallaz, mais la victoire du peuple suisse qui, à ce moment-là, avait pris conscience du danger liberticide qui aurait pu s'infiltrer des pays voisins. Cette victoire doit être interprétée comme la volonté du peuple suisse de rester libre... Le danger existe toujours. La liberté doit pouvoir compter sur l'aide efficace de tous ceux qui ont eu le courage de se réunir ce soir »*.

### **29 novembre 1937 : Fonjallaz ne baisse pas les bras**

Arthur Fonjallaz déclare *«Ce n'est pas la raison qui l'a emporté sur le sentiment comme l'a écrit un journal au lendemain du vote, mais le MENSONGE qui a eu raison de la bonne foi. Si nous voulons, en Suisse, la propreté, l'ordre et la justice, avec une vraie communauté de TOUS les citoyens, nous devons lutter pour SUPPRIMER LES SOCIÉTÉS SECRÈTES et nettoyer le pays des filets qu'elles y ont tendus. La tolérance des sociétés secrètes est une honte pour nos traditions d'honneur et de liberté »*.

---

<sup>41</sup> **Kurt von Sury**, lettre d'août 1976 au F: Théo Marti. Initiative Fonjallaz, Commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de son rejet, Discours présenté le 24 novembre 1977 à l'Uni II à Genève.

Il crée le lendemain une **Ligue antimaçonnique suisse** (L.A.M.S) avec pour but d'interdire en Suisse l'existence de la Franc-maçonnerie et de poursuivre par tous les moyens la suppression de cette société. Toutefois, condamné en février 1941 pour espionnage au bénéfice de l'Allemagne, il est emprisonné, puis libéré sous condition en avril 1943 et mourra d'une insuffisance cardiaque le 24 janvier 1944 à 69 ans.

### ***29 novembre 1937 : Edmond Jomini réunit 320 personnes à Lausanne***

Les Frères des ateliers lausannois, auxquels se sont joints des Frères d'autres Orient et quelques profanes, dont M. Rodolphe Rubattel, futur Conseiller fédéral, se réunissent. Edmond Jomini s'exprime<sup>42</sup> « *d'une voix pleine d'émotion, il relève les diverses péripéties de cette campagne de défense, l'angoisse commune, les moments de découragement comme ceux d'espoir. Nous vivons des heures qui ne s'effaceront jamais de notre mémoire. Nous saurons tirer de cette votation les leçons qui s'imposent : sauvegarder nos libertés. Les enseignements de Louis Ruchonnet et autres grands patriotes qui ont appartenu à notre Ordre ont porté leurs fruits.* »

### ***1925-1945 : La GLSA perd la moitié de ses membres***

En 1936, le Conseil fédéral estime à environ 5'000 les membres de la Franc-maçonnerie suisse, dont 4'200 répartis dans 41 Loges bleues, 450 au REAA et 150 membres au RER et environ 200 membres de Loges mixtes. Alpina annonce officiellement 3'687 membres. Il n'y avait aucun Franc-maçon au Conseil fédéral mais à peu près une demi-douzaine dans l'Assemblée fédérale.<sup>43</sup>

---

<sup>42</sup> **Gilbert Jomini**, *Liberté à l'heure du fascisme*, brochure du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Loge *Liberté*, 25 novembre 1996, pp. 17-30.

<sup>43</sup> **Loosli C.A.**, *op. cit.*, p. 26, 84

L'épreuve laissa des traces comme l'explique Michel Cugnet<sup>44</sup> : *« Cette campagne antimaçonnique et les premières victoires de l'Axe Rome-Berlin laissèrent néanmoins de nombreuses cicatrices à la Maçonnerie suisse, qui vit de nombreux frères, en butte aux pressions extérieures, obligés de démissionner des Loges pour épargner autant leur vie familiale que leur vie professionnelle ! ».* Après la Deuxième Guerre mondiale la Maçonnerie suisse avait perdu la moitié de ses effectifs, en tombant à quelque 2'500 en 1945.

La baisse du nombre des membres de la GLSA, et non du nombre de Loges, peut s'expliquer pour de nombreuses raisons. Voici l'analyse qu'en fait Gilbert Jomini<sup>45</sup>, de la Loge Liberté : *« La victoire obtenue, notre situation semblait assurée. La tension que cette campagne de défense avait exigée de chacun de nous se détend. Nos travaux continuent, mais la fréquentation reste faible, irrégulière, insuffisante. Est-ce une sorte de réaction ?... Bien des frères s'étaient naïvement figurés que la victoire une fois acquise, nos efforts d'approche du monde profane, l'exposé de nos buts, de nos méthodes d'enseignement seraient récompensés par une certaine sympathie à notre égard, par l'arrêt des attaques... Or, les attaques continuent, tout aussi violentes, prenant toujours leurs sources à l'étranger... Août 1939 : tous les Frères mobilisables vont rejoindre leur unité provoquant une désorganisation de nos loges et à Liberté spécialement... Malheureusement plusieurs Frères profitèrent de ce désarroi qui régnait alors pour ne plus faire face à leurs obligations, envisageant froidement leur*

---

<sup>44</sup> **Cugnet Michel**, Deux siècles et demi de Franc-maçonnerie en Suisse et dans le Pays de Neuchâtel, Ed. du Chevron, La Chaux-de-Fonds, 1991, p. 192.

<sup>45</sup> **Gilbert Jomini**, *op. cit.*

*radiation qui, selon eux, devait les mettre en bonne posture face à leurs adversaires... ».*

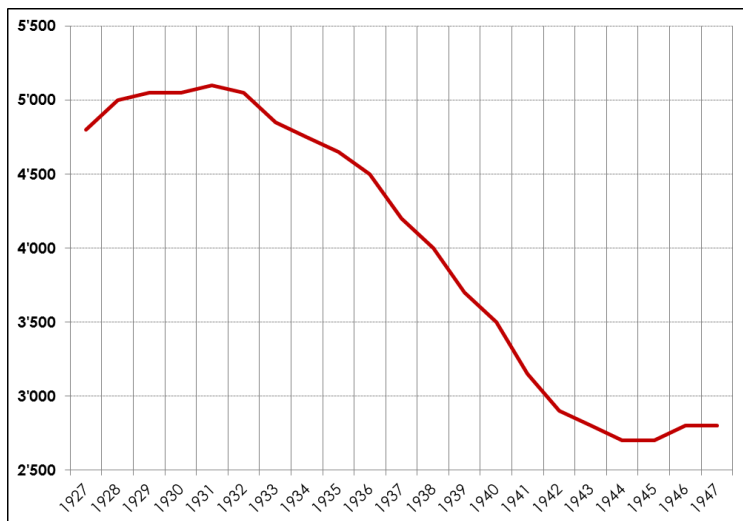


Fig.8: Nombre de Loges et des membres de la GLSA de 1927 à 1947 (source: GLSA, Livre du 150<sup>e</sup> anniversaire 1844-1944, p. 80)

En réalité et comme le démontre le graphique de la GLSA en figure 8, **le nombre de membres a commencé à stagner dès 1928, puis il a baissé régulièrement chaque année entre 1933 et 1945** avant de remonter lentement. Les raisons de ce déclin sont donc à chercher dans un contexte plus vaste que celui de l'initiative Fonjallaz. La crise économique de 1929, suivie de la montée du fascisme en Europe, puis la deuxième guerre mondiale, ont créé des conditions-cadres défavorables à une appartenance au mouvement maçonnique. À noter le tassement du déclin dès 1942.

### ***En conclusion : Finis latomorum ou non possumus ?***

En conclusion, j'aimerais rendre hommage à Edmond Jomini, initié à la Loge *Liberté* en 1921 et élu Vénérable Maître en 1932. Il devint la cheville ouvrière de la défense de la Franc-maçonnerie à partir de 1935 et le Grand Maître de la GLSA durant la période critique de 1939 à 1942.

Le 20 novembre 1940<sup>46</sup>, une réunion extraordinaire réunit les trois Loges lausannoises sous le thème "*Finis latomorum ?*" (La fin des Francs-maçons ?) La dissolution volontaire ou la mise en sommeil de la GLSA est mise en discussion.

Le Comité Directeur a répondu par un « *Non possumus* » (nous ne pouvons !). La proposition est repoussée à une large majorité. Elle provoque toutefois une nouvelle vague de démissions.

*« Une réaction se dessine. Des frères se font les vibrants défenseurs de notre Ordre en insistant sur le fait que, en tant que société initiatique, notre travail au Temple reste notre action principale. Il ne faut pas se laisser impressionner par les démissions. Ceux qui resteront n'en seront que plus forts. Il fallait tenir ! Il fallait consolider le noyau des fidèles, se remettre à l'étude de la Franc-maçonnerie, redécouvrir sa véritable essence, faire renaître la confiance, recréer la fraternité ébranlée par de trop nombreuses défections, et aussi, garder le contact avec le monde profane. »*

Comme Edmond Jomini, gardons confiance dans la force du mouvement maçonnique, son essence, ses valeurs, ses rituels et ses histoires pour continuer à inspirer et défendre des valeurs fondamentales comme la liberté et la démocratie, quelles que soient les circonstances.

---

<sup>46</sup> **Gilbert Jomini**, op. cit. p. 27-29.

## Annexes

A) Détails de la votation populaire No. 123 du 28 novembre 1937

Le projet a été rejeté par 68.7 % des citoyens<sup>47</sup>

Total électeurs	1'187'637	%
Bulletins rentrés	783'116	
Participation	65.94%	
blancs	30'578	
nuls	2'231	
Bulletins valables	750'307	
Oui	234'980	31.3%
Non	515'327	68.7%
Votes des cantons oui	1 (FR)	
Votes des cantons non	18 6/2	

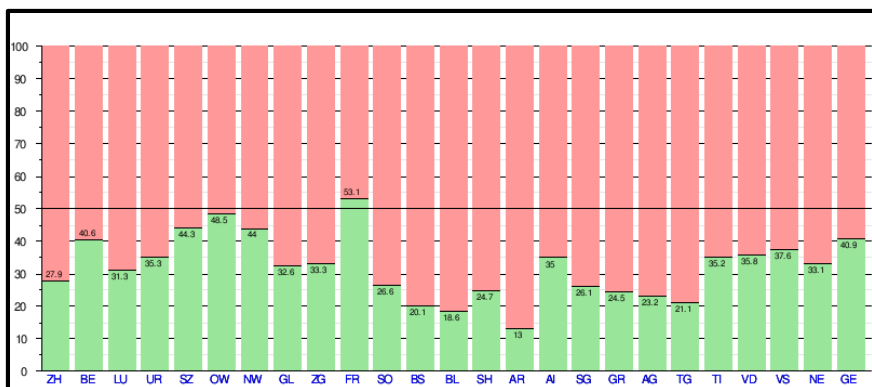
B) Fig. 9: Votation no 123 - Résultats dans les cantons, archive de la Chancellerie fédérale<sup>48</sup>

A ce propos, il est intéressant de voir comment le résultat est interprété par l'ouvrage de vulgarisation qu'est « La Franc-maçonnerie pour les nuls » : « A la fin des années 40, un tiers de la population de la Suisse, pourtant politiquement neutre, vota en faveur d'un amendement constitutionnel visant à supprimer la Franc-maçonnerie ». **Que d'erreurs et de préjugés dans une seule phrase !**

---

<sup>47</sup> Message FF 1937 III 513.

<sup>48</sup> Mource : [fr.wikipedia.org/wiki/Initiative\\_populaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Initiative_populaire)



## Bibliographie

- **Cantini Claude**, *Le colonel fasciste suisse, Arthur Fonjallaz*, Editions Pierre-Marcel Favre, Lausanne, 1983.
- **Cerutti Mauro** - *Mussolini bailleur de fonds des fascistes suisses*. Les relations entre le colonel Arthur Fonjallaz et le Duce, à la lumière de nouveaux documents italiens. *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*. ISSN 0036-7834, Bd. 35, 1985, No. 1.
- **Cugnet Michel**, *Deux siècles et demi de Franc-maçonnerie en Suisse et dans le Pays de Neuchâtel*, Ed. du Chevron, La Chaux-de-Fonds, 1991.
- **Loosli C.A.**, *Les Sociétés secrètes et la Démocratie suisse*, Société d'édition d'œuvres de C.A. Loosli, Berne-Bümplitz, 1936.
- **Moeri Silas** - *Les Francs-maçons... et les autres*, Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne 1934.
- **Rieben Charles**, *Les sociétés "secrètes" en Suisse, ce qu'elles sont, ce qu'elles font*, Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 1937.
- **Sebastiani Daniel**, *Jean-Marie Musy (1876-1952), un ancien conseiller fédéral entre rénovation nationale et régimes autoritaires*, Thèse de doctorat présentée devant la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 6 février 2004, 1033 pages.
- **Schneider Bernard**, "Die Fonjallaz-Initiative", in RSH, 1974, 4, 666-710.
- *L'initiative Fonjallaz*. Commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de son rejet. Discours présentés le 24 novembre 1977 à UNI II, Genève, 35 pages.

- Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Loge Liberté à Lausanne, 25 novembre 1996, brochure de 62 pages.
- *La Franc-maçonnerie à Fribourg et en Suisse du XVIIIe au XXe siècle*, Editions Slatkine, Genève et Musée d'art et d'histoire, Fribourg, 2001.

### **La feuille fédérale (FF)**

- Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la demande d'initiative populaire tendant à interdire la Franc-maçonnerie et les sociétés similaires du 4 septembre 1936, FF 1936 II 517 et rapport complémentaire du 26 avril 1935, FF 1935 I 725.
- Arrêté du Parlement recommandant le rejet de l'initiative du 21 septembre 1937, référence FF 1937 III 133
- Votation populaire le 28 novembre 1937, référence FF 1937 III 513

### **Documents antimaçonniques**

- *Les cahiers de l'Action Helvétique* publiés par Arthur Fonjallaz - No. 1, janvier-février 1937 - No. 2, mars-avril 1937 - No. 3, mai-juin 1937 - No. 4, 1937 - No. 1, 1938
- *Délivrez la Suisse des Sociétés Secrètes !* - Société d'édition indépendante, Genève - 1937
- *Louis Fiffel au Suprême Conseil des hauts-grades de la Franc-maçonnerie suisse* - Mise au point - Lausanne - juillet 1935

